AGRUMCAM ALPICAM INDUSTRIES ALPICAM

POLITIQUE D'EGALITE HOMME-FEMME, HARCELEMENT SEXUEL, DISCRIMINATION ET STIGMATISATION SEXUELLE

Dans le cadre de sa démarche de gestion responsable, le Groupe ALPI CAMEROUN s'est fixé des règles strictes à travers des politiques et autres directives internes pour pouvoir se conformer aux exigences des règlementations nationales, internationales et standards de certification forestière. Dans le but de poursuivre dans sa politique d'amélioration continue, les entreprises du Groupe ALPI CAMEROUN s'engagent à promouvoir l'égalité homme-femme, à lutter contre le harcèlement sexuel ainsi que la discrimination fondée sur le sexe, le genre, l'état matrimonial, la parentalité et tout autre motif de ce type.

La présente politique repose sur les axes d'intervention suivants :

- **Le respect des dispositions législatives et réglementaires, et des accords internationaux concernant le principe d'égalité homme-femme au sein de l'entreprise.**
- **La mise en place d'un système de promotion d'égalité homme-femme et de lutte contre la discrimination sexuelle dans les pratiques d'embauche, l'accès à l'information et à la formation professionnelles, l'attribution de contrats, les processus de concertation et les activités de gestion ;**
- **La mise en place de mécanismes confidentiels et effectifs pour signaler et éliminer les cas de harcèlement et discrimination fondés sur le sexe, le genre, l'état matrimonial, la parentalité et tout autre motif de ce type ;**
- **La promotion et l'accès aux postes à pourvoir par des femmes ou des hommes sans discrimination et aux mêmes conditions, tout en encourageant les femmes à postuler pour des postes traditionnellement occupés par des hommes ;**
- **L'encouragement des femmes à participer à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise afin de favoriser l'employabilité des femmes dans tous les départements de l'entreprise ;**
- **Une rémunération égale entre les femmes et les hommes dont les emplois sont identiques, suivant le principe, à travail égal et niveau équivalent de compétences rémunération égale ;**
- **L'organisation de réunions, des comités de gestion et autres forums décisionnels de façon que les hommes et les femmes y participent activement ;**
- **Le respect de la durée du congé de maternité et de paternité selon les dispositions légales et réglementaires ;**
- **La sensibilisation des employés sur la question des discriminations et du harcèlement liés au sexe et au genre.**

Le déploiement de cette politique relève de la responsabilité du Directeur Général. Les membres du personnel et les partenaires du Groupe ALPI au Cameroun sont tenus de marquer entièrement leur adhésion aux objectifs visés par la présente déclaration.

Fait à Douala, le 20 Juin 2022(V1)

ALPI-CAM SARL B.P. 2132 DOUALA N°SC ALPI PIERRO ET FILS CAMEROUN

Emmanuel BON
Directeur Général
Groupe ALPI au Cameroun